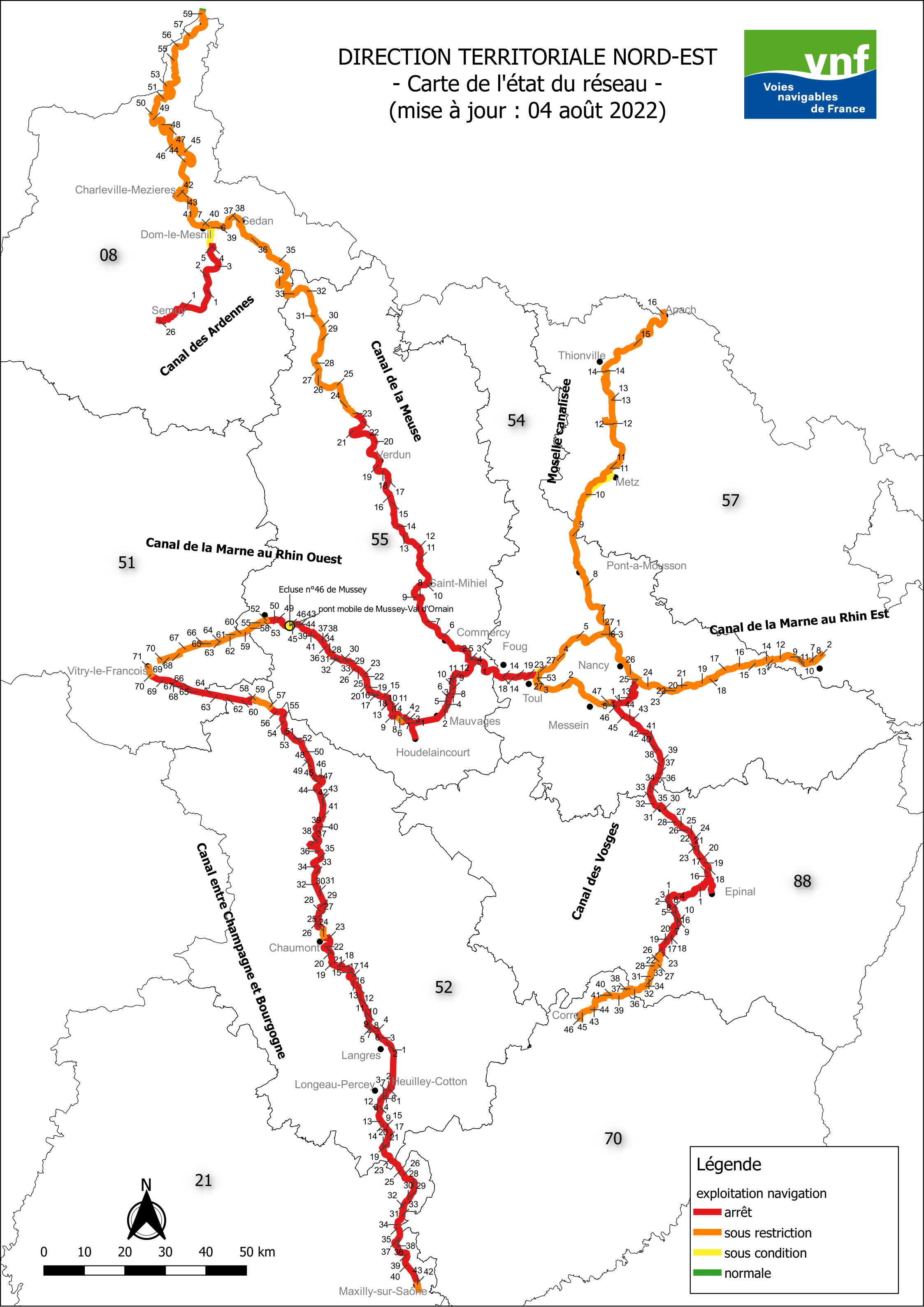


DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST

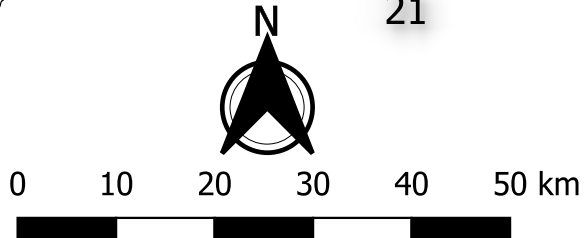
- Carte de l'état du réseau -

(mise à jour : 04 août 2022)



Légende

- exploitation navigation
- arrêt
- sous restriction
- sous condition
- normale



I. Rappel des avis à la batellerie

Mesures en vigueur.

Voie d'eau	PK début / n° ouvrage	PK fin / n° ouvrage	Conditions de navigation	Avis batellerie
Canal de la Marne au Rhin Ouest	PK 31.767 E52 vMarne (REVIGNY)	PK 129.655 E25 vMoselle (TOUL)	Arrêt de navigation	FR/2022/04093 à/c du 13/07 FR/2022/04280 à/c du 20/07
	PK 129.934 écluse N°26 de Toul	PK 131.411 E 27 bis de Toul	Arrêt de navigation	à compter du jeudi 11 août 2022 19 heures
	PK 3.314 E70 de St-Etienne	PK 31.767 E52 vMarne (REVIGNY)	Limitation du mouillage 2m	FR/2022/04484 à/c du 01/08/22
	PK 129.934 écluse N°26 de Toul	PK 131.411 E 27 bis de Toul	regroupement bateaux limitation fausses bassinées	FR/2022/04425 jusqu'à la fermeture
	PK 129.934 écluse N°26 de Toul		Passage sous condition, 1 passage par heure	FR/2022/04284 à/c du 20/07 à 9:00
Canal entre Champagne et Bourgogne	PK 2.791 écluse N°70 de Frignicourt	PK 222.992 écluse N°43 du chemin de fer	Arrêt de navigation	FR/2022/04506 à/c du 28/07/22
	NOTA : les biefs 25, 58 versants marne restent ouverts à la navigation sans passage d'ouvrage			
	sur secteurs ouverts à la navigation (biefs 71, 58 et 25 versant marne)		Limitation du mouillage 1.80m	FR/2022/04179 à/c du 13/07/22
	tout l'itinéraire		Chômage : arrêt de navigation	
	sur secteurs ouverts à la navigation (écluse 71 du Désert)		Regroupement des bateaux obligatoire - Limitation des fausses bassinées	FR/2022/03312 à/c du 15/06/22
Canal de la Meuse	PK 272.404 EN°1 de Troussey	PK 181.295 E 23 de Brabant	Arrêt de navigation	FR/2022/04072 (à/c 13/07) FR/2022/04223 (à/c 18/07) FR/2022/04507 (à/c 27/07)
	PK 181.295 E 23 de Brabant	PK 7.100 EN°58 des 3 Fontaines	Limitation mouillage 1.60 m - Regroupement des bateaux obligatoire	FR/2022/03763 à/c du 29/06 FR/2022/03369 à/c 17/06
Canal des Ardennes	PK 6.006 écluse 5 de St Aignant	PK 38.480 E 26 de Semuy	Arrêt de navigation	FR /2022/04666 du 27/07 au 09/08 9H00
	sur secteur ouvert à la navigation		Regroupement de bateaux obligatoire	FR/2022/03388 à/c du 17/06
Canal des Vosges	PK 25.883 E 47 vM de Messein	PK 114.208 E24 de Harsault	Arrêt de navigation	FR/2022/04152 à/c du 16/07 FR/2022/04294 à/c du 20/07 FR/2022/04293 à/c du 23/07 FR/2022/04475 à/c du 30/07
	PK 114.208 E24 de Harsault	PK 147.301 écluse 46 vSaone	Limitation du mouillage à 1,80m	FR/2022/04545 à/c du 01/08
	PK 114.208 E24 de Harsault	PK 147.353 Jonction avec Saône canalisée	Regroupement de bateaux obligatoire - Limitations de fausses bassinées	FR/2022/02684 à/c du 30/05
Embranchement d'Epinal	PK 0.000	PK 3.609	Arrêt de navigation	FR/2022/04652 à/c du 30/07
Moselle et embranchement de Frouard	Ecluse de Neuves-Maisons	Ecluse de Fontenoy-sur-Moselle	limitation du nombre de bassinée par jour et augmentation du temps d'attente aux écluses	FR/2022/04286 à/c du 26/07
	PK 338.350 viaduc d'Autreville		Restriction - Hauteur libre sous l'ouvrage limitée à 5,60 m	FR/2022/02866 du 16/05/22 au 30/11/22
	PK 392.100 écluse de Neuves-Maisons	PK 242.430 écluse d'Apach	Limitation du mouillage à 2.80m	FR/2022/04283 à/c du 19/07 FR/2022/04567 du 29/07
	PK 242.430 écluse d'Apach	PK 392.100 écluse de Neuves-Maisons	Limitation des fausses bassinées Regroupement des bateaux Rallongement de la durée d'éclusage	FR/2022/04283 à/c du 08/07 FR/2022/04283 à/c du 26/07
Canal de la Marne au Rhin Est	Pont levant de Malzéville		Avarie - Arrêt de navigation	FR/2022/04635
	PK 154.600 E27 de	PK 222.400 E2 de Réchicourt	Limitation du mouillage à 2.10m Regroupement de bateaux obligatoire - Limitations de fausses bassinées	FR/2022/02871 à/c du 30/05 FR/2022/02871 à/c du 30/05 FR/2022/03596 à/c du 23/06
Embranchement de Nancy	PK 0.000 E13 Laneuveville	PK 10.541 E5 de Richardménil	Arrêt de navigation	FR/2022/04172 à/c du 12/07 à 9:00

II. Informations complémentaires :

Les ressources en eau sont très critiques et continuent de diminuer. Conformément à la réglementation eau en vigueur, de nombreuses prises d'eau ont atteint les débits réservés et sont fermées. Plusieurs départements sont en alerte renforcée sécheresse et envisagent de passer en crise.

Les nouvelles mesures sont les suivantes:

Le port de Toul sera fermé à la navigation à partir du 11 août 2022 19 heures. Les usagers souhaitant échapper le port doivent le faire dès maintenant à raison d'une bassinée par heure. Le port sera ensuite battardé de manière à maintenir au maximum un niveau d'eau.

Les mesures probablement mises en place en l'absence de précipitation sont les suivantes:

Moselle :

Prévisions :

- Probable **fermeture de la Navigation de Neuves-Maisons à Fontenoy** courant semaine prochaine en fonction de l'évolution des débits.

CMRO :

Prévisions :

- Probable arrêt de navigation sur le secteur 52 à 70 versant Marne d'ici 7 à 15 jours.

Canal des Vosges :

Prévisions :

- Probable arrêt de navigation sur versant Saône progressivement d'ici 7 jours en fonction de l'évolution des débits et de la tenue des biefs, de Harsault à Fontenoy dans un premier temps.

Meuse Ardennes :

Meuse amont : Prolongation probable du secteur arrêté jusqu'à Pouilly.

L'unité Exploitation, Réglementation
Défense